

**ADDENDA N° 2 AU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'UTILISATION
DES INSTALLATIONS AQUATIQUES INTÉRIEURES DU COMPLEXE
SPORTIF DE SAINT-CÉSAIRE**

Entre

Ville de Saint-Césaire, corporation municipale légalement constituée ayant son siège social au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, Québec, J0L 1T0, représentée aux présentes par le maire monsieur Guy Benjamin et la directrice générale et greffière M^e Isabelle François, dûment autorisées aux fins du présent addenda n° 1 en vertu de la résolution 2020-12-440 adoptée par le Conseil municipal à la séance tenue le 21 décembre 2021, dont un extrait certifié conforme est annexé aux présentes.

Et d'autre part

Ville de Farnham, corporation municipale légalement constituée, ayant son siège social au 477, rue de l'Hôtel-de-Ville à Farnham, Québec, J2N 2H3, représentée aux présentes par le maire monsieur Patrick Melchior et la greffière madame Marielle Benoit, dûment autorisés aux fins du présent addenda n° 2 en vertu de la résolution 2020-743 adoptée par le Conseil à une séance tenue le 7 décembre 2020, dont un extrait certifié conforme est annexé aux présentes.

Les parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 **Objet de l'addenda n° 2**

En vertu de l'article 5 du Protocole d'entente pour l'utilisation des installations aquatiques intérieures du Complexe sportif de Saint-Césaire par les citoyens de la Ville de Farnham, l'addenda n° 2 est à l'effet que les cours de natation privés et semi-privés fassent partie de l'entente pour une période déterminée, à raison de dix (10) cours privés par personne ou quinze (15) cours semi-privés par personne pour la période allant du 1^{er} janvier au 20 juin 2021.

Article 2 **Entrée en vigueur**

Le présent addenda n° 2 audit Protocole, entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé les présentes aux dates et endroits mentionnés ci-après.

Signé à Ville de Farnham
ce 11 janvier 2021

Signé à Ville de Saint-Césaire
ce 21 décembre 2020

VILLE DE FARNHAM

Patrick Melchior
Maire

Marielle Benoit
Greffière

VILLE DE SAINT-CÉSAIRE

Guy Benjamin
Maire

Isabelle François,
Directrice générale et greffière